Veille et Action

Economie, juridique et fiscale

Confédération des Grossistes de France

Veille & Action n°47
Octobre 2026

SOMMAIRE

I. Actualités 1

Evolution de la marge des grossistes alimentaires 2

PLF 2027 : début des discussions 2

II. Publi Récap' 3

Bofip : Aménagements du régime spécifique d'imposition des gains réalisés dans le cadre de management packages . 3

Bofip : TVA - Obligation de transmission à l'administration des données de transaction et de paiement 3

III. Publications économiques 3

IV. Calendrier fiscal du mois de Novembre 2026 4

I. Actualités

Evolution de la marge des grossistes alimentaires

L'INSEE vient de publier une étude sur les grossistes alimentaires mettant en exergue que la rentabilité économique a été favorisé par les fortes hausses de prix entre 2020 et 2024.

Ils indiquent qu'au cours de cette période, les ventes ont crû de façon très marquée en valeur, mais en volume elles se sont contractées pour les grossistes en produits agricoles bruts (-7,2 %) et ont presque stagné pour les grossistes en produits alimentaires (-0,1 %). La marge commerciale du commerce de gros agroalimentaire sur cette même période a fortement augmenté en valeur pour les produits agricoles bruts (+16,9 %) et plus encore pour les produits alimentaires (+31,8 %), comme pour l'ensemble du commerce de gros (+30,4 %).

Le taux de marge comptable a augmenté de près de 4 points sur la période, à 35,8 %, et la rentabilité économique a également augmenté sur la période (+1,6 point, à 10,7 %).

Vous trouverez dans la partie publication économique le lien vers l'intégralité de l'étude.

Le droit français face aux fluctuations de prix.

Louis Vogel et Joseph Vogel viennent de publier dans la Revue Lamy de la concurrence (n° 164, octobre 2026) un article consacré au droit français face aux fluctuations de prix, dix ans après la réforme du droit des contrats.

Ils y relèvent que contester un prix convenu est devenu particulièrement difficile. L'imprévision est presque toujours écartée par contrat, et les outils du code de commerce, comme le déséquilibre significatif ou l'avantage sans contrepartie, sont aujourd'hui largement neutralisés.
Ces protections peuvent en outre être écartées par une simple clause attribuant compétence à un juge étranger.

Ils mettent en lumière un paradoxe : alors que le droit des contrats admet l'évolution des prix tout en sanctionnant les abus, le droit de la concurrence peut freiner certaines baisses de prix favorables aux clients, sans permettre de lutter efficacement contre les hausses abusives.

Face à ces contradictions, ils proposent plusieurs pistes pour renforcer la protection des entreprises et adapter le cadre juridique aux enjeux économiques actuels.

Vous trouverez le lien vers l'article ICI.

PLF 2027 : début des discussions

L'Assemblée nationale a débuté l'examen du PLF en commission des Finances du 7 au 9 octobre pour examiner les 1 800 amendements déposés, puis du 13 au 19 octobre en séance publique. La poursuite de l'examen de la première partie est en cours du 27 octobre au 2 novembre avec un vote solennel sur la première partie prévu le 3 novembre.

Les principales dispositions que l'on peut retenir à ce stade :

- Le recentrage du dispositif de l'apport cession sur son objectif de soutien à l'investissement qui propose de mettre à l'exonération de la plus-value en report d'imposition en cas de transmission par voie de donation ou de succession des titres reçus en rémunération de l'apport ;
- le soutien à l'industrie qui prévoit diverses mesures de modernisation et de verdissement en faveur de l'industrie en proposant un dispositif temporaire de suramortissement visant à moderniser l'outil productif des entreprises industrielles ;
- la création du pacte Papin qui est un ensemble de mesures visant à encourager la reprise des TPE et des PME en incitant l'investissement dans les premiers mois de la reprise et en facilitant notamment lorsqu'il est difficile de trouver un repreneur la reprise par les salariés ;
- la prolongation de la surtaxe IS pour les entreprises de plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires ;
- Ajustement de la taxe sur les rachats d'actions ;
- de soutien à l'électrification et le renforcement des incitations environnementales dans le secteur des transports avec la réforme du suramortissement des véhicules propres ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et les mesures anti contournement ;
- la modernisation et la simplification des procédures fiscales notamment en matière de FEC ;

Confédération des Grossistes de France

Le Parlement a jusqu'au 17 décembre pour se prononcer sur le texte (délai constitutionnel de 70 jours), faute de quoi les dispositions du projet pourraient être mises en vigueur par voie d'ordonnance.

II. Publi Récap'

Bofip : Aménagements du régime spécifique d'imposition des gains réalisés dans le cadre de management packages

Des précisions sont apportées sur les aménagements du régime spécifique d'imposition des gains réalisés dans le cadre de management packages

Vous trouverez l'ensemble des éléments ICI.

Bofip : TVA - Obligation de transmission à l'administration des données de transaction et de paiement

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 instaure une obligation de transmission à l'administration fiscale des données :

- de transaction (dite « e-reporting de transaction »), pour les opérations réalisées avec des non-assujettis et pour les opérations réalisées à l'international (code général des impôts [CGI], art. 290) ;
- de paiement (dite « e-reporting de paiement »), pour les opérations dont l'exigibilité de la TVA est l'encaissement (CGI, art. 290 A).
-

Ces obligations s'appliquent aux factures émises ou, à défaut, aux opérations dont le fait générateur intervient à compter du :

- 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les assujettis uniques mentionnés à l'article 256 C du CGI ;
- 1er septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises.

Les dispositions relatives à la facturation électronique prévue à l'article 289 bis du CGI feront l'objet de commentaires ultérieurs.

Vous trouverez l'ensemble des éléments ICI.

III. Publications économiques

Source	Date	Actualité
INSEE	18/09/2026	**Salaire minimum brut mensuel dans l'Union européenne Données annuelles de 2000 à 2026**
INSEE	22/09/2026	Indices de chiffre d'affaires dans le commerce Base 2021 - Commerce de gros, détail, réparation d'automobiles et motocycles
INSEE	22/09/2026	Volumes des ventes dans le commerce Base 2021 - Commerce de gros, détail, réparation d'automobiles et motocycles
INSEE	23/09/2026	Indices pour la révision d'un bail commercial ou professionnel ILC, ILAT et ICC
INSEE	20/10/2026	**Les fortes hausses de prix entre 2020 et 2024 ont favorisé la rentabilité économique des grossistes de l'agroalimentaire**
INSEE	22/10/2026	**En octobre 2026, le climat des affaires dans le bâtiment diminue**
INSEE	22/10/2026	**Les salaires dans le secteur privé en 2025 Le pouvoir d'achat des salaires progresse pour la deuxième année consécutive**
INSEE	27/10/2026	**En octobre 2026, la confiance des ménages se dégrade fortement**

Confédération des Grossistes de France

IV. Calendrier fiscal du mois de Novembre 2026

05 novembre

Prélèvement à la source – DSN
Date limite pour la télédéclaration DSN de octobre 2026 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10 novembre

Prélèvement à la source – PASRAU
Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'octobre 2026 et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

13 novembre

Entreprises soumises à la TVA
Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2026.

Entreprises soumises à la TVA
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2026.

16 novembre

Prélèvement et retenues à la source sur les RCM
Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'octobre 2026 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'octobre 2026 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

Taxe sur les conventions d'assurances
La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2026.

TVA régime réel normal d'imposition
Entre les 16 et 24 novembre 2026, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

Sociétés soumises à l'IS
Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572 si votre exercice est clos le 31 juillet 2026.

Taxe sur les salaires
Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

Prélèvement à la source – DSN
Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2026 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

25 novembre

Accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons
Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour les redevables de l'accise sur l'électricité en rythme mensuel.

30 novembre

Entreprises dont l'exercice est clos le 31 août 2026
Date limite de souscription de :

Confédération des Grossistes de France

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la notification n° 2065-INT pour les entités appartenant à un groupe dans le champ du Pilier 2 ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

TVA - franchise en base
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er novembre 2026 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

CFE et/ou IFER (solde) : Adhésion au prélèvement à l'échéance
Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site mpôts.gouv.fr, ou en téléphonant au 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).

Sources :

- *ADLC*
- *ANSSI*
- *Banque de France*
- *BPI*
- *Cabinet VOGEL&VOGEL*
- *CEDEF*
- *Contexte*
- *CNIL*
- *DAJ*
- *DGCCRF*
- *DGDDI*
- *DGFIP*
- *Fiscalonline*
- *France Stratégie*
- *INSEE*
- *MEDEF*
- *OCDE*
- *Rexecode*

Contact :

Pierre PERROY,
Directeur des affaires économiques et fiscales
p.perroy@cgf-grossistes.com
06 68 30 76 54

Confédération des Grossistes de France